

A retenir

Oïdium	Période de forte sensibilité de la vigne Indice du risque en augmentation
Mildiou	Indice du risque en augmentation
Tordeuses de la grappe	Vol d'eudémis devenu rare Saumurages à réaliser

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Sur les parcelles du réseau d'observation, les stades phénologiques varient de « Boutons floraux encore agglomérés » (stade 15 ou G ou BBCH 55) dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives à « Nouaison » (stade 27 ou J ou BBCH 71) sur des parcelles précoces.

Sur les parcelles fortement touchées par le gel, l'évolution reste lente : les bourgeons en cours de redémarrage atteignent généralement le stade « début de gonflement des bourgeons » (stade 02 ou BBCH 01) à « 2 ou 3 feuilles étalées » (stade 09 ou E ou BBCH 12 - 13).

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Aude

De rares captures d'eudémis sont encore observées notamment sur les zones les plus tardives.

Les niveaux de dégât sont généralement faibles. Ils peuvent toutefois dans certaines rares situations dépasser les 10 larves pour 100 inflorescences.

Gard

Dans les saumurages réalisés des larves de L3 à L4 sont observées. Dans les saumurages effectués, le nombre de larves observées est en dessous des seuils d'intervention. Renouveler les saumurages dans les secteurs tardifs.

Hérault

Les captures de papillons sont quasiment-nulles dans tout le département. Le vol se termine.

De rares pontes sont encore observées.

Les saumurages réalisés le 15 mai montrent des larves en effectif variable : de 0 % à 110 % de larves (de stade L1 à L4 avec une majorité de L2). La présence de glomérules se généralise dans les zones précoces et moyennes.



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-
Delay, Fabrice Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Lagarrigue, Christel
Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe
Guide des Vignobles Rhône
-Méditerranée



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Pyrénées-Orientales

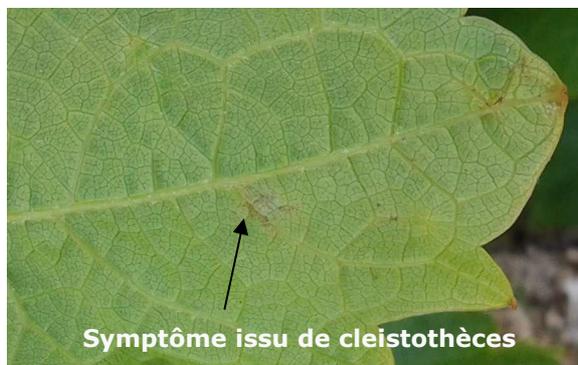
Les vols de papillons d'eudémis sont toujours en cours dans les secteurs tardifs mais le nombre de papillons est en diminution. Les glomérules sont visibles dans le secteur de la Plaine, des Aspres Premiers Coteaux, Moyenne et Haute Vallée de l'Agly et Bas Conflent. Les dépôts de pontes sont toujours observés sur le secteur de Fenouillèdes Vallée.

OIDIUM

Vignoble régional

Le début de la floraison marque l'entrée de la période de très grande réceptivité des grappes. Elle durera jusqu'à la fermeture de celles-ci. Les observations sont à poursuivre.

Evolution du risque : en augmentation



Aude

La fréquence de détection des symptômes est toujours en augmentation sur cépages sensibles et notamment sur Chardonnay et Carignan. Des symptômes sur cépages moins sensibles (Grenache, Merlot) sont également observés.

Gard

Le vignoble est globalement sain, les premiers repiquages issus des drapeaux sont identifiés dans de rares parcelles. Aucune tache primaire (forme cléistothèces) n'est encore observée sur feuille à ce jour.

Hérault

De nouveaux repiquages sur feuilles sont notés sur des parcelles à drapeaux dans les unités agroclimatiques du Minervois, des Hauts Coteaux, du Biterrois, de la Vallée de l'Orb-Lodévois, des Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, du Montpelliérais et du Nord Montpelliérais.

Des contaminations primaires (sur parcelles et cépages sensibles) sont visibles sur feuilles dans le Minervois, les Hauts Coteaux, le Biterrois, la Vallée de l'Orb-Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais.

Les premiers symptômes sur inflorescence sont observés dans le Minervois, les Hauts Coteaux et la Basse vallée de l'Hérault.

Pyrénées-Orientales

De nombreux symptômes sur feuilles sont toujours observés au vignoble. La fréquence et l'intensité de la maladie sont importantes. Sur des témoins non traités, 98 % des feuilles sont atteintes avec des intensités de l'ordre de 18 %.

MILDIOU

Vignoble régional

L'indice du risque Mildiou est en augmentation.

Aude

Un premier foyer (feuille et grappe) est détecté le 15 mai sur la commune de Villesèque des Corbières sur une parcelle en bord de rivière. Les données issues de la modélisation (EPI version 97 et Milstop) arrêtée au 14 mai indiquent que les pluies des 10, 11 et 12 mai ayant affectées l'ouest du département sont susceptibles d'avoir généré des contaminations primaires voire des repiquages. Les symptômes consécutifs à ces contaminations pourraient être observés à partir du 21 mai.



Gard

De nouvelles taches (primaires et secondaires) sont observées en fréquence faible depuis la fin de la semaine dernière sur le sud du département (Grau du Roi, Vauvert et Gallician) et en relation avec les pluies du 25-26 avril.

Globalement sur le département, ces pluies ont engendré peu d'extériorisation de symptômes. Les températures basses de la semaine dernière ont induit des cycles longs (17 jours) sur les foyers découverts. Les 1^{ers} repiquages sont visibles sur les 1^{ers} foyers primaires trouvés.

Les pluies du 11 mai peuvent avoir engendré des contaminations primaires et des repiquages sur les parcelles présentant des symptômes. Poursuivre activement la recherche des symptômes, des cycles sont en cours.

D'après les modélisations EPI version 97 et Milstop arrêtées au 14 mai, les pluies du 11 mai ont généré de nouvelles contaminations primaires et secondaires potentielles, leurs sorties sont attendues à partir du 21 mai.

Hérault

De nouveaux foyers primaires sont découverts le :

- 12 mai dans la Basse Vallée de l'Hérault à Florensac et Caux,
- 15 mai dans le Biterrois à Sauvian, les Hauts Coteaux à Cabrerolles et Laurens, le Nord Montpelliérais à Saint Mathieu de Trévières.

Ces foyers se caractérisent par une à plusieurs taches par feuille, souvent fructifiées.

Les premiers repiquages sur feuilles sont observés le :

- 11 mai dans le Biterrois à Murviel les Béziers, la Basse Vallée de l'Hérault à Villeveyrac, le Montpelliérais à Lunel Viel,
- 12 mai dans la Basse Vallée de l'Hérault à Florensac,
- 15 mai dans le Biterrois à Autignac, la Basse Vallée de l'Hérault à Alignan du Vent, Montagnac, la Moyenne Vallée de l'Hérault à Le Pouget, Saint Bauzille de la Sylve et Vendémian, le Montpelliérais à Saint Génies des Mourgues.

D'après la modélisation (Milstop) arrêtée au 14 mai, les sorties de symptômes correspondantes aux pluies du 1^{er} au 7 mai sont attendues à partir du 12 mai pour les foyers primaires et à partir du 11 mai pour les contaminations secondaires. Les conditions météorologiques enregistrées entre le 8 et le 14 mai engendrent des nouvelles contaminations primaires et secondaires potentielles.

Les sorties de symptômes des contaminations primaires correspondantes sont attendues à partir du 23 mai avec un niveau de risque faible à moyen. Les sorties de symptômes des contaminations secondaires correspondantes sont attendues à partir du 21 mai.

Pyrénées-Orientales

Depuis l'observation du 1^{er} foyer de mildiou sur Canet en Roussillon, d'autres parcelles de ce secteur du Littoral ont des symptômes sur feuilles. Les communes concernées par ces foyers sont Cabestany, Saleilles, Saint Nazaire et Torreilles. Ces symptômes sont sur feuilles uniquement, sporulés ou non au moment de l'observation.

D'autres foyers sont possibles sur d'autres parcelles et d'autres zones du département.

Les pluies orageuses des 25 -26 et 30 avril, du 05 mai et des 12 et 13 mai dans certains secteurs du vignoble départemental, comme la Haute Vallée de l'Agly et les Fenouillèdes (vallée et coteaux) ont pu être sources de contaminations et de repiquages. Les symptômes issus de ses éventuelles contaminations pourront être visibles à partir du 18 mai.

Mesures prophylactiques

- Eliminer les pampres, ébourgeonner les plantiers,
- Maintenir le couvert végétal ras sous le rang, dans l'inter rang et limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche,
- Raisonner les travaux d'entretien du sol (préserver les passages du tracteur pour être en mesure de réaliser les 1^{ers} traitements même en cas de pluies notamment dans les parcelles à mauvaise portance).

BLACK ROT

Aude / Pyrénées-Orientales

A ce jour, aucun symptôme n'est observé.

Gard

Les épisodes pluvieux du 25 avril, 30 avril et du 6 peuvent avoir engendré des contaminations. Aucun nouveau symptôme n'est observé à ce jour, l'extériorisation issue des pluies du 25 avril est attendue dès cette semaine. La succession de ces événements pluvieux pourra engendrer une succession d'extériorisation.

Hérault

Dans certaines parcelles à fort inoculum, de rares nouveaux symptômes sur feuilles et autres organes verts sont observés dans les Hauts Coteaux, la Vallée de l'Orb-Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et le Nord Montpelliérais.

CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Vignoble régional

De nouvelles jeunes larves (stade L1) de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus* sont observées. Dans l'Aude, les niveaux de population sont parfois importants et peuvent atteindre ponctuellement 35 larves pour 100 feuilles.

CICADELLE VERTE

Aude / Hérault / Pyrénées-Orientales

Quelques larves de cicadelles vertes sont observées sur les parcelles de suivi. Leur nombre est très faible et le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles) est loin d'être atteint.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.